



OBSERVATION INDÉPENDANTE

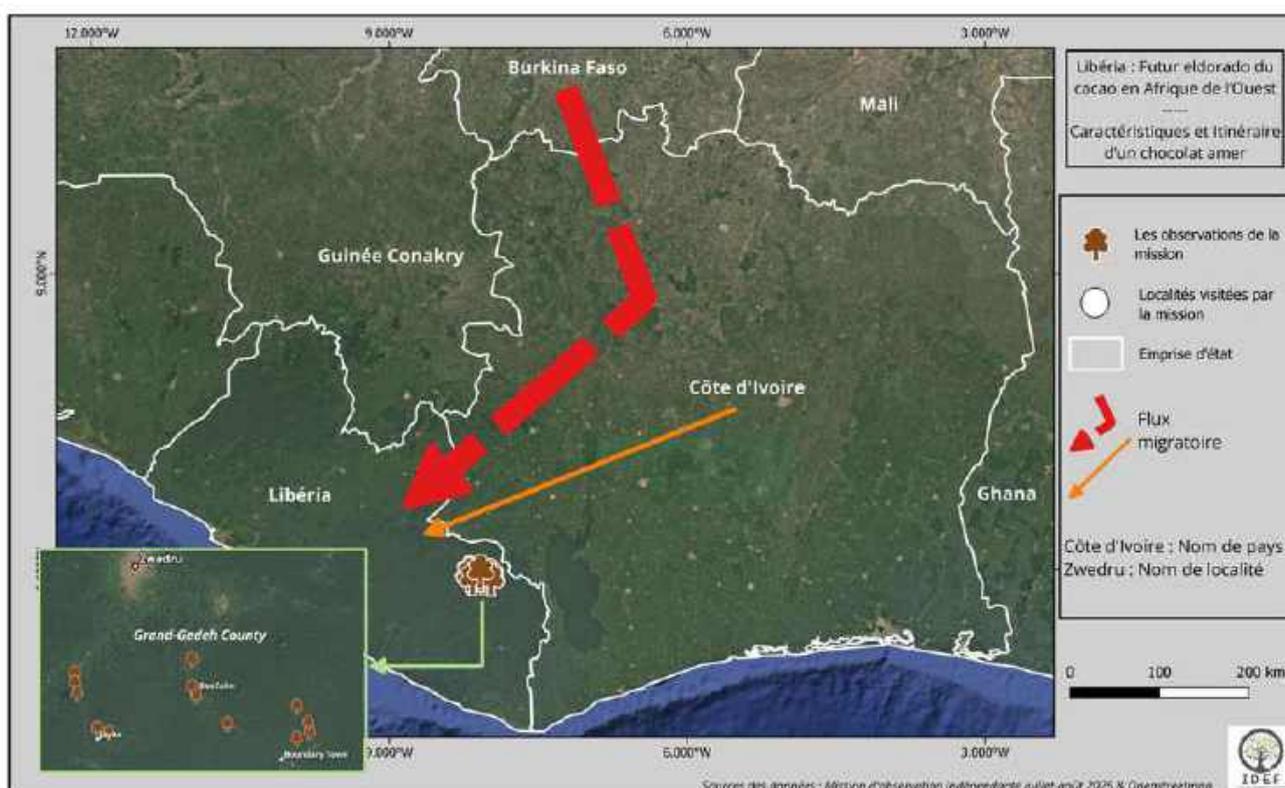
Libéria : Futur eldorado du cacao en Afrique de l'Ouest
Caractéristiques et Itinéraire d'un chocolat amer



Le contenu de ce rapport relève de la responsabilité exclusive de IDEF et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position d'aucun de ses partenaires techniques et financiers.

Résumé

Le présent rapport d'observation indépendante est le résultat d'une part de collecte de données sur le terrain et d'autre part d'analyse documentaire. IDEF, ci-après « l'observateur », a utilisé des ressources récoltées lors de précédentes missions sur le terrain au Libéria et a conduit une série d'entretiens avec les membres des communautés de trois villages (Boundary, Bee Zohn et Jaybo), avec les services locaux (?) de la Liberian Land Authority (LLA), du Forest Development Authority (FDA) de la région de Grand Gedeh et une dizaine de personnes ressources dont des producteurs et des personnes impliquées dans l'installation de travailleurs dans les forêts pour la production de cacao au Libéria.



La mission de terrain pour la collecte de données s'est déroulée entre les mois juillet et août 2025 et a permis, comme l'indique la carte ci-dessus, de se rendre dans les localités libériennes de Boundary, de Bee Zohn et de Jaybo dans la région de Grand Gedeh. Elle a été l'occasion de recueillir des témoignages inédits de communautés libériennes et de visiter des plantations de cacao en plein essor. Sur la base des échanges et des visites de terrain, l'observateur indépendant confirme les observations principales suivantes :

1. **Le phénomène d'exode documenté dans le [rapport précédent d'avril 2024](#) se poursuit et est en pleine expansion.** On assiste à une véritable ruée de populations venant de Côte d'Ivoire vers le Libéria pour l'agriculture. Selon les services de la Liberian Land Authority (LLA) de la région de Grand Gedeh, plus de 38 000 personnes ont été enregistrées rien que dans la seule région de Grand Gedeh depuis 2020 et la mise en place d'un registre d'identification. Les échanges avec des personnes arrivées de la Côte d'Ivoire confirment cette tendance. L'un des acteurs ayant une bonne connaissance de la filière migratoire, étant lui-même impliqué dans l'envoi de « travailleurs » au Libéria, indique que ce chiffre est sans doute minimisé et qu'un décompte réaliste serait proche du double des données dont disposent les autorités locales.

2. **La déforestation massive au profit du cacao se poursuit et suit le rythme de l'arrivée de travailleurs migrants.** Dans les localités de Boundary et Jaybo, quasiment toutes les familles ont octroyé à leurs hôtes des parcelles de forêt à convertir en plantations de cacao. Tandis que les superficies variaient en général entre six (06) et huit (08) hectares dans le précédent rapport, la superficie minimale octroyée par les communautés de Boundary et Jaybo atteint 50 hectares. La majorité des familles accordent des terrains d'une superficie entre 100 et 300 hectares. Les migrants doivent payer une caution de 500 000 FCFA (763 EUR) pour accéder à la forêt. Le principe est le même dans cette région que celui identifié dans le précédent rapport : les parties ont recours à un accord de « planté/partagé »¹ ; avec la même confusion sur la nature de l'objet du partage (la production ou la plantation) et la durée.
3. **En plus de la déforestation incontrôlée, le défrichement et la production de cacao au Libéria est réalisée par de nombreux jeunes, dont probablement de nombreux mineurs. Cette situation crée un contexte propice à la traite et l'exploitation de personnes.**

Sur la base de ces observations, l'observateur indépendant formule les principales recommandations suivantes aux parties prenantes :

Aux autorités du Libéria :

- Agir rapidement et concrètement pour la préservation de la forêt en donnant des moyens de contrôle et de sanction aux services locaux de la Forest Development Authority (FDA). Cela pourrait par exemple passer par un renforcement du cadre réglementaire en matière de gestion forestière et foncière et par la mise en place d'un moratorium sur le défrichement de forêts pour la culture de cacao dans la province de Grand Gedeh, jusqu'à ce que les outils de traçabilité et la cartographie soient mis en place dans le pays ;
- Mettre en place des actions d'information et de sensibilisation des communautés sur les conséquences d'une déforestation massive et rapide pour leurs moyens de subsistance et risques de conflit foncier en raison du manque de clarté liée à la pratique du planté/partagé ;
- Agir contre les situations relevant de travail des enfants et ou de traite et d'exploitation de personne en mettant en place des contrôles sur le terrain et en organisant des actions de sensibilisation des communautés ;
- Solliciter une collaboration avec l'Union européenne dans la perspective de l'entrée en application du RDUE afin de mettre en place les outils en matière de traçabilité et de cartographie des zones de déforestation avant le 31 décembre 2020 de sorte à éviter que tout le cacao produit au Libéria soit non conforme à une commercialisation sur le territoire européen ;
- Travailler avec les autorités ivoiriennes pour lutter contre la contrebande du cacao de part et d'autre de la frontière et bénéficier aussi de l'expérience de la Côte d'Ivoire en matière d'organisation du système de commercialisation, des acteurs locaux (mouvement coopératif), de gestion foncière, de sorte à s'en inspirer, en en tirant les leçons, pour organiser sa filière cacao.

¹ Le principe du planté/partagé dans la production du cacao consiste, pour un propriétaire d'une parcelle forestière, à mettre à la disposition d'un tiers une superficie précise de sa parcelle pour la création d'une plantation de cacao. La pratique veut qu'à l'issue de la mise en production, un partage soit effectué entre les deux parties. Dans certains cas, le partage porte sur la superficie de la plantation (par exemple 60/40). Dans d'autres cas, il concerne uniquement la production issue de la plantation lors de chaque récolte.

Aux autorités ivoiriennes :

- Mettre en place un programme concret et massif d'appui aux productrices et producteurs pour le renouvellement des plantations pour faire face à l'exode ;
- Collaborer avec les autorités libériennes pour gérer les flux de migrants et surtout partager l'expérience en matière de gestion de la filière cacao afin de soutenir l'Etat du Libéria à mieux s'organiser sur le marché du cacao.

A l'Union européenne :

- Ouvrir des discussions avec le Libéria comme elle l'a fait notamment avec la Côte d'Ivoire, le Ghana et d'autres pays ailleurs dans le monde sur les enjeux autour du RDUE ;
- Soutenir le gouvernement libérien pour la mise en place d'un système national de traçabilité et une cartographie d'occupation du sol dans le pays ;
- Accompagner et soutenir la mise en place du système national de traçabilité en cours en Côte d'Ivoire afin d'emmener les exportateurs à s'engager pleinement dans le processus du système national de traçabilité, dispositif pouvant juguler la fuite du cacao aux frontières.

Ce rapport s'adresse à l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement de la filière cacao. En particulier, nous estimons que les autorités libériennes et européennes sont bien placées pour prendre des mesures concrètes et fortes pour faire face à la destruction massive de la forêt primaire libérienne au profit du cacao. Dans la perspective de l'entrée en application prochaine du RDUE, cette situation apparait comme un immense défi. La Côte d'Ivoire, en tant que pays voisin et ayant fait l'expérience de la gestion de flux migratoires ayant occasionné la perte de la quasi-totalité de sa superficie forestière, pourrait aussi jouer un rôle majeur pour trouver une solution durable à la hauteur de l'ampleur de la dynamique à l'œuvre au Libéria.



Introduction

Le règlement européen relatif aux produits liés à la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) adopté en 2023 entre en application à partir du 31 décembre 2025. L'ambition de ce règlement est de limiter voire supprimer la déforestation et la dégradation des forêts dans le monde notamment celle due à la consommation et à la production de certains produits, dont le cacao. Dans cette perspective, connaître la source de production des cultures est fondamental pour ce règlement.

En Afrique de l'Ouest, la chaîne d'approvisionnement la plus importante à suivre est incontestablement celle du cacao, en raison du fait que deux pays de cette région (la Côte d'Ivoire et le Ghana) fournissent près de 50% de la production mondiale. En Côte d'Ivoire, outre le fait que les autorités sont à l'œuvre pour mettre en place un système national de traçabilité, la situation forestière du pays (seulement 2,9 millions hectares qui représentent 9,2% du territoire national) fait qu'il y a peu de risque de voir une grande déforestation au profit du cacao dans les prochaines années. Cela n'est en revanche, pas le cas pour certains pays voisins comme la Guinée ou encore le Libéria. Comme cela a été observé par le passé à l'intérieur du territoire ivoirien, avec le déplacement de la zone de production de cacao de l'Est vers l'Ouest du pays, l'on observe de plus en plus ce qu'on pourrait appeler sans trop se tromper : l'exode de producteurs de cacao de la Côte d'Ivoire vers le Libéria dans le but de convertir des forêts primaires en plantation de cacao.

Sur la base des données de Global Forest Watch (GFW), de 2001 à 2022, le Libéria a perdu 2.2 millions d'hectares de forêt, ce qui équivaut à une diminution de 23% du couvert végétal depuis 2000. Rien qu'en 2022, le pays a enregistré une perte de 150 000 hectares de forêt naturelle². Le gouvernement Libérien a pour projet d'étendre les plantations de cacao de 25,000 ha d'ici 2030³.

Sur la base de ces données, [IDEF](#) a effectué une mission d'observation indépendante entre la fin 2023 et début 2024 qui a permis de publier le rapport intitulé « Alerte sur l'approvisionnement de cacao au Libéria 4 ». Ce rapport a mis en évidence l'existence d'un véritable phénomène d'exode de producteurs de cacao de la Côte d'Ivoire vers le Libéria. Confirmant ainsi d'autres enquêtes précédentes parlant de déplacement de population par milliers comme décrit dans [cet article](#) publié dans The Conversation.

Bien que la publication de ce rapport ait permis de lever le voile sur cette réalité et par là, pousser à des actions concrètes tels que des déplacements de responsables européens au Libéria, il semble que l'ampleur et les enjeux de ce phénomène, notamment ces conséquences à court, moyen et long terme, restent pour l'instant peu saisissables en particulier par les autorités libériennes. Celles-ci semblent voir dans cet exode une opportunité de développement économique sans y adjoindre les lourdes conséquences pour la forêt primaire libérienne et les communautés riveraines qui en dépendent pour leur subsistance.

Au-delà de la prise de conscience attendue des autorités libériennes, la situation de la déforestation au Libéria au profit du cacao est aussi un défi pour l'atteinte des objectifs du RDUE. Ainsi, au moment où l'ensemble des acteurs se préparent à l'entrée en application de cette législation majeure pour la préservation des forêts, ce nouveau rapport vient apporter davantage de données sur l'ampleur du phénomène de déforestation au profit de cacao à l'œuvre actuellement au Libéria et sur les enjeux en matière de droits humains liés notamment la question du travail des enfants et ou de traite et d'exploitation d'être humain dans la production de cacao au Libéria.

² <https://gfw.global/3FQjK3l>

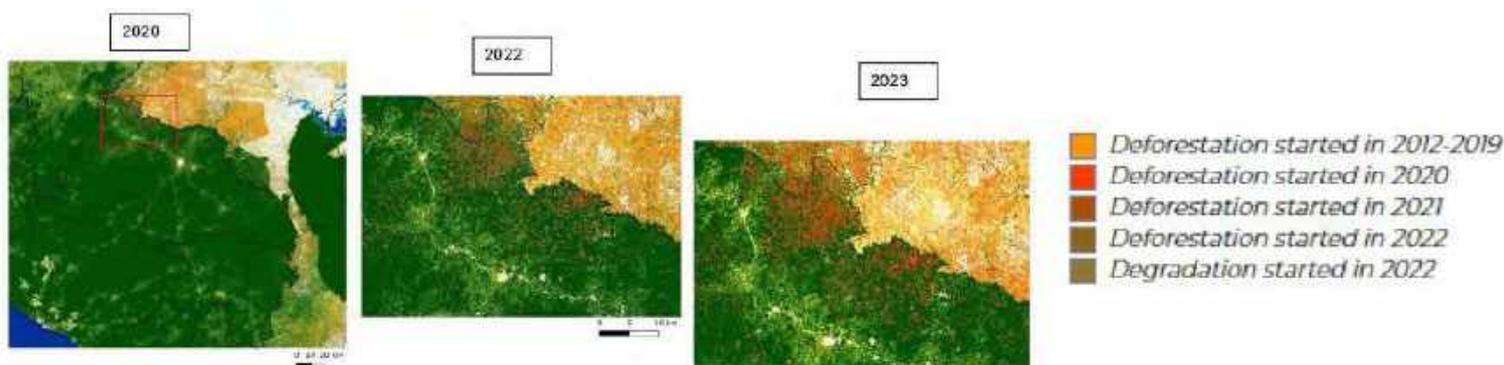
³ le "National Agriculture Development Plan" 2024-2030 expose le projet du gouvernement libérien d'étendre les plantations de cacao: "25,000 ha of new cocoa farms established in five cocoa producing counties over five years"

⁴ https://ongidef.org/wp-content/uploads/2024/04/Rapport-dobservation-independante_Alerte-sur-la-deforestation-liee-au-cacao_FR_.pdf, IDEF et ID Cacao, avril 2024

Résultats des observations de terrain

La mission a fait des observations majeures dans le cadre de ce travail de suivi de terrain. Les observations réalisées sont structurées en trois points principaux : (1) l'amplification des arrivées de producteurs de cacao au Libéria en provenance principalement de la Côte d'Ivoire ; (2) l'expansion de la déforestation et (3) le constat de cas de travail des enfants.

La mission s'est concentrée sur la région de Grand Gedeh. En effet, même si l'ensemble du pays est touché par la vague de déforestation, l'on observe une accélération majeure dans la région de Grand Gedeh, région frontalière à la Côte d'Ivoire. Selon les données du JRC, il s'agit de la région au Libéria où la déforestation est la plus rapide.



Source: JRC

Les chiffres sont éloquentes. Le rythme de la déforestation est le plus élevé dans les régions du Sud-Est, frontalières avec la Côte d'Ivoire. Entre 2021 et 2023, la déforestation et la dégradation des forêts ont par exemple augmenté de 84% à Grand Gedeh. Les données (témoignages et photos) contenues dans ce rapport corroborent ces chiffres.

Zoom on the deforestation in the South East

- Changes in deforested and degraded areas* (JRC, 2024):

	Liberia	Lofa	Bong	Nimba	Grand Gedeh	River Gee	Grand Kru	Maryland
2011-2014	-24%	6%	-46%	-34%	-34%	-48%	-46%	-36%
2015-2017	12%	-2%	10%	-9%	88%	107%	24%	37%
2018-2020	-15%	-25%	-22%	-10%	12%	-8%	-6%	-21%
2021-2023	-29%	-29%	-57%	-43%	84%	3%	-24%	-36%

- Decrease in the rythm of deforestation in Liberia after 2020 except in Grand Gedeh and Maryland
- Between 2021 and 2022, deforestation and degradation has increased from 267% in Grand Gedeh!

* rates are calculated in comparison to the last period of 3 years

1. L'exode de producteurs de cacao de la Côte d'Ivoire vers le Libéria se poursuit et s'amplifie

L'échange avec les communautés libériennes permet de relever des éléments importants pour la compréhension des flux de migration des agriculteurs de la Côte d'Ivoire vers le Libéria. Ces paysans qui migrent vers le Libéria à la recherche de terres fertiles pour la production du cacao sont essentiellement des Burkinabè et des Ivoiriens. En raison du fait que la majorité des migrants sont des Burkinabè, tous les arrivants sont appelés « the burkinabees » par les communautés libériennes.

Pour toucher du doigt l'ampleur du mouvement, il suffit de prendre les pistes qui mènent aux campagnes libériennes comme l'a fait la mission d'observation indépendante. Une piste de 23 kilomètres à peine praticable permet de rallier Zwedru - la capitale régionale de Grand Gedeh - à la localité de Boundary - un village où de nombreux arrivants ont trouvé des parcelles de forêts pour établir leurs plantations de cacao. Dans cette localité et tout le long de cette route qui y mène, l'on peut constater, à travers le défilé incessant de motocyclistes chargés de toutes sortes de bagages (effets personnels, provisions, etc.) et parfois avec plus de quatre (04) personnes sur une même moto, que la ruée de populations documentée dans le rapport précédent publié en avril 2024 se poursuit et est en plein essor.



Figure 1 : Aperçu de motocyclistes transportant bagages et personnes, axe Zwedru-Boundary, IDEF, juillet 2025

Selon les services de la Liberia Land Authority (LLA) de la région de Grand Gedeh, plus de 38 000 personnes ont été enregistrées rien que dans la seule région de Grand Gedeh depuis 2020 et la mise en place d'un registre d'identification. Les échanges avec des personnes arrivées de la Côte d'Ivoire confirment cette tendance.

Oumar Kaboré, l'une des personnes interviewées ayant une bonne connaissance de la filière de migration parce qu'étant elle-même impliquée dans l'envoi de « travailleurs » au Libéria, indique que ce décompte est sans doute minimisé et que le vrai chiffre serait proche du double des données dont disposent les autorités locales. Il explique :

« Je pense qu'on est plus de 30 000 burkinabè ici. Sans compter les autres ethnies. 30 000, je pense même que ça c'était peut-être en 2023. Aujourd'hui, c'est peut-être le double. Si les Libériens vous ont dit plus de 38 000 aujourd'hui, cela signifie qu'il faut multiplier ce chiffre par 2 ou plus même. Parce que moi-même, seul, le nombre de personnes que j'ai fait venir ou qui sont venues par mon intermédiaire depuis le début de l'année, ça vaut plus de 1 000. La plupart des gens qui arrivent vont directement dans la forêt. Il n'y a pas un seul village dans la région ici où il n'y a pas de Burkinabè. En plus, je peux dire que les burkinabè sont plus nombreux que les Libériens dans presque tous les villages. C'est mon papa le chef des burkinabè. Donc c'est chez nous on règle lorsqu'il y a des problèmes entre un travailleur et son tuteur Libérien. »

Oumar Kaboré, producteur de cacao au Libéria



Figure 2 : Un jeune motocycliste transportant des marchandises sur une piste, Bee-Zohn, IDEF, Juillet 2025



Figure 3 : Un groupe de jeunes travailleurs, dont certains probablement mineurs, rencontré à Boundary, IDEF, juillet 2025



Figure 4 : Des travailleurs dont certains nouvellement arrivés (au fond de l'image) en attente de l'arrivée de leur tuteur, Boundary, IDEF, juillet 2025



Figure 5 : Un motocycliste transportant des bagages et une personne sur la route Zwedru-Boundary, IDEF, juillet 2025

Malgré les difficultés et la rudesse de la forêt primaire libérienne, rien n'indique un ralentissement de l'exode. Au contraire, Olivier, Judicaël, et Emile, trois jeunes rencontrés sur le chemin menant à Jaybo rejoindront bientôt les arrivants. Ils sont en prospection pour se rassurer que la forêt existe réellement dans la zone et s'ils pourront y avoir accès. *« On est venu voir si l'affaire de la forêt est vraie et puis on va retourner en Côte d'Ivoire pour bien se préparer avant de venir commencer une nouvelle plantation de cacao ici. »* affirme l'un d'entre eux. Ils sont surtout venus échanger avec celui qui sera leur « tuteur » et qui a acquis plusieurs hectares de forêts afin de les partager à de nouveaux arrivants comme ces trois jeunes.

2. La déforestation massive et illégale au profit du cacao en pleine expansion

La déforestation au Libéria est alarmante et inquiétante notamment pour toute la région ouest-africaine. En effet, la couverture forestière du Liberia représente en cours officiellement environ 68% du territoire national et plus de la moitié des forêts tropicales restantes d'Afrique de l'Ouest. Ce qui fait du pays le poumon de la région. Selon la FAO, la plupart des forêts que l'on trouve au Liberia sont des forêts primaires ou naturellement régénérées. Global Forest Watch indique qu'entre 2021 et 2024, 98% de la perte de couverture arborée au Libéria s'est produite dans les forêts naturelles et la perte totale dans la forêt naturelle a été de 589 000 ha. Toujours selon des données de Global Forest Watch, 372 ha ont fait l'objet d'alerte déforestation uniquement au mois d'août 2025 et 64% de ces alertes de déforestation intégrées concernent principalement deux régions à savoir Grand Gedeh (158 ha) et Rivière Gee (80 ha).

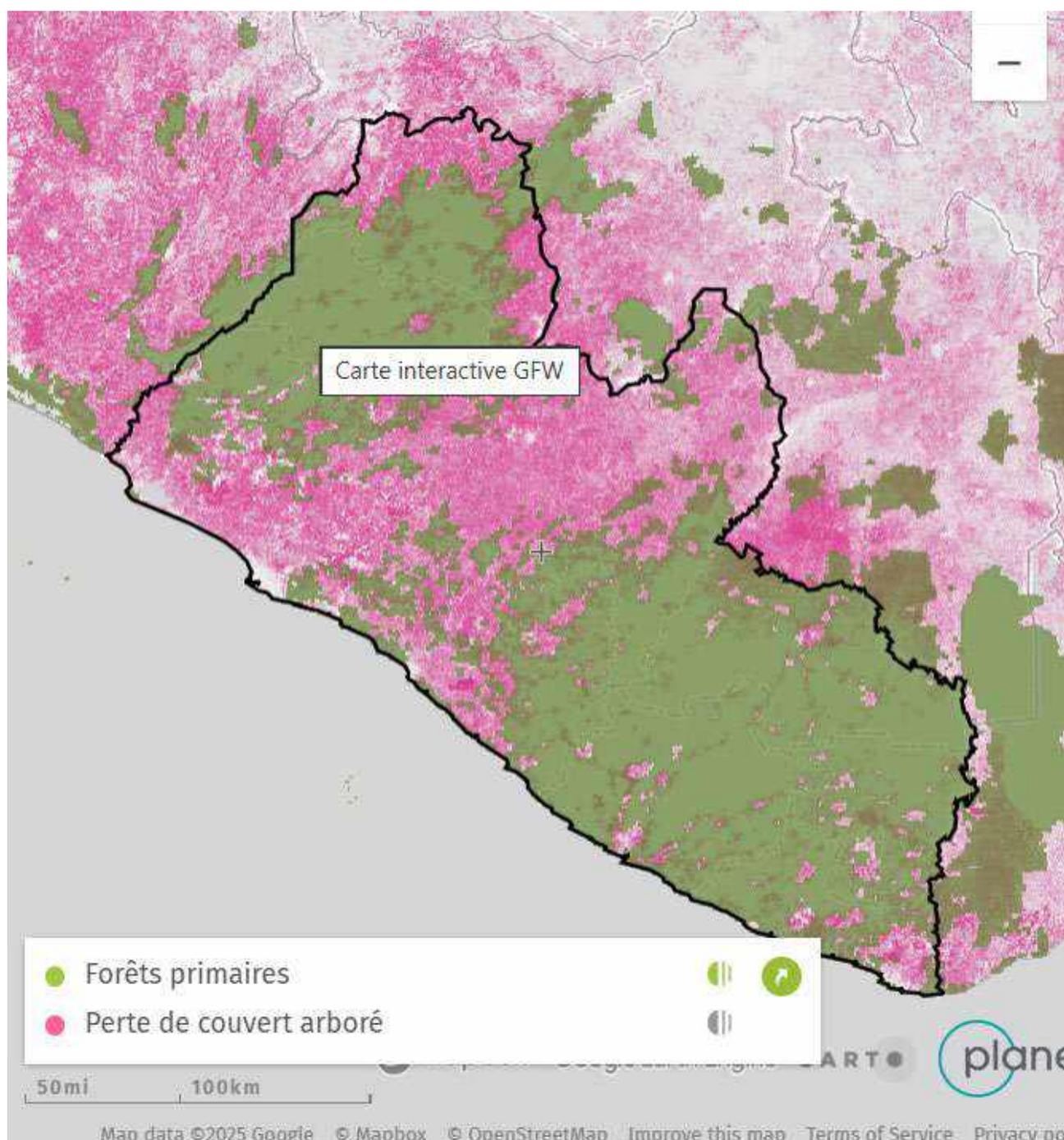


Figure 6 : Capture d'écran réalisé sur Global Forest Watch, situation de la couverture forestière au Libéria, septembre 2025

La majorité (72,6 %) des forêts sont sur des terres sont des terres communautaires – aucune preuve documentaire de propriété coutumière n'est requise pour que les membres de la communauté en question puissent cultiver la terre. Dans cette région du Grand Gedeh, les plantations de cacao sont très vastes et les données collectées dans le cadre de cette mission situent les forêts défrichées et en cours de défrichage sur des terres communautaires. Les services de la Liberia Land Authority de la région de Grand Gedeh estiment à près de 500 000 hectares, la superficie de forêt primaire défrichée ou en cours de défrichage au profit du cacao, depuis le début des arrivées massives en 2020.

Les forêts sont données aux arrivants par les communautés libériennes en quantité important : en moyenne entre 50 et 100 ha (ou encore entre 0.5 et 1 km en jargon locale). Certaines familles donnent jusqu'à 300 hectares. Mais ces parcelles de forêts ne sont pas données directement à plusieurs individus. Un seul individu ayant les moyens financiers ou déjà installé dans la zone s'en procure en quantité et se charge de faire venir des intéressés principalement des jeunes par milliers pour occuper ces parcelles en les morcelant entre 10 et 40 hectares (« selon l'âge et la force de travail ») par personne, précise un membre de la communauté de Boundary. Ce dernier est appelé « le tuteur⁵ » et est le seul interlocuteur ou intermédiaire entre les travailleurs de cacao et le propriétaire libérien de la parcelle de forêt.



Figure 7 : Prise de parole d'un membre de la communauté, Boundary, IDEF, Juillet 2025

5 Le tuteur ici fait référence à la personne intermédiaire à qui le propriétaire libérien octroi de vastes superficies de forêt. C'est avec cette personne que l'accord est passé pour le planté/partagé. Cette personne est appelée tuteur parce qu'il fait venir des travailleurs pour occuper les parcelles qui lui ont été octroyées. Il est le tuteur des travailleurs qu'il a fait venir et demeure le seul interlocuteur du propriétaire libérien.

Cependant, au sujet de l'acquisition et la propriété légale de la terre, les communautés libériennes indiquent qu'il n'est pas autorisé de vendre légalement une terre à une personne n'ayant pas la nationalité libérienne. En effet, si la loi admet le principe selon lequel, « *Les terres coutumières confèrent aux communautés un contrôle absolu sur leurs terres coutumières : les membres de la communauté agissant collectivement constituent l'instance décisionnelle suprême de la communauté en ce qui concerne les terres coutumières* », la constitution libérienne de 1986 limite la propriété foncière aux citoyens libériens en son article 22 (a). La loi sur le foncier (Land Rights Act 2018 (LRA)) réaffirme cette restriction en son article 8(1) tout en précisant à l'article 8(5) « *Toutefois, toute personne peut exercer des droits (d'utilisation, de possession) sur la terre, mais pas la propriété, et uniquement en vertu d'une concession, d'un bail ou d'un autre titre* ». Et même dans ces conditions, il existe néanmoins des exigences légales qui doivent être respectées si une communauté souhaite louer ses terres à un tiers, qu'il s'agisse d'un « tuteur » ou de toute autre personne.

En effet, La loi nationale sur la réforme forestière (NFRL) (2006) définit toutes les ressources forestières comme étant la propriété de la République du Libéria, et tout enlèvement de bois ou de couverture forestière doit être autorisé par un permis délivré par l'Autorité de développement forestier (FDA).⁶ Cela vaut quel que soit le type de propriété foncière. Pour obtenir l'autorisation d'utiliser les terres à d'autres fins (telles que l'agriculture), un permis d'utilisation forestière est nécessaire.

Si la terre est une forêt communautaire ou une terre coutumière, le consentement de la communauté doit être obtenu conformément à la loi sur les droits communautaires (2009) et à la loi sur les droits fonciers (2018).

Si la loi sur les droits fonciers (2018) stipule clairement que l'existence, la validité et le caractère exécutoire des terres coutumières ne dépendent d'aucun titre de propriété ni d'aucun enregistrement officiel, il n'en va pas de même pour le droit de louer des terres coutumières. Les terres coutumières ne peuvent être louées à quiconque tant que la communauté ne s'est pas organisée, notamment en établissant et en mettant en place des règles pour le fonctionnement d'un comité de développement et de gestion des terres communautaires (CLDMC) et en élaborant un plan de gestion de l'utilisation des terres.⁷ Dans le cadre de ce plan de gestion, les communautés peuvent désigner des terres agricoles, explicitement « pour l'agriculture à moyenne ou grande échelle, y compris [...] la production de cultures commerciales, pour une durée convenue d'années », mais le CLDMC doit adopter des procédures et des conditions pour la location de telles grandes parcelles de terres agricoles.⁸ De plus, seuls les membres de la communauté agissant collectivement peuvent approuver la location de terres coutumières à des personnes autres que les membres de la communauté, ainsi que toute location de terres de plus de cinquante acres (20 à 24 ha), quel que soit le locataire.⁹

Si la terre est une forêt communautaire, l'utilisation des ressources forestières (par exemple, le déboisement pour la production de cacao) nécessite l'accord de l'assemblée communautaire, qui peut conclure un contrat avec des tiers pour l'exploitation du bois. Une autre considération juridique à Grand Gedeh est de savoir si le terrain chevauche une zone protégée. Par exemple, le parc national Grebo-Krahn s'étend sur les comtés de Grand Gedeh et River Gee ; toute partie d'un terrain coutumier qui chevauche une zone protégée ne peut être louée ou concédée.¹⁰

6 Article 5.1 de la NFRL

7 Articles 49 et 35 de la LRA.

8 Article 40 de la LRA.

9 Article 36 de la LRA.

10 Article 42(5) de la LRA.

Pourtant, à Boundary et à Jaybo, les communautés n'ont mentionné l'existence d'aucun comité de développement et de gestion des terres communautaires (CLDMC). Les terres sont octroyées aux travailleurs arrivants en location. « *Le village ne vend pas la terre et la forêt mais les gens font "travaillé/partagé" sur 50/50 de la production. Notre famille a donné 100 hectares à une personne.* » témoigne monsieur Do Kean. Cela suggère que les parcelles de forêts ont été octroyées en location aux producteurs de cacao arrivants sans suivre les dispositions réglementaires en la matière. Autrement dit, le cacao produit sur ces terres ne saurait remplir les critères de légalité du RDUE étant donné que la loi libérienne en la matière n'a pas été respectée.

Le chiffre de 100 ha octroyés par la famille de monsieur DO Kean illustre bien la situation sur place : une arrivée de personnes qui s'amplifie du fait de la taille importante des superficies octroyées et une déforestation à grande échelle qui résulte comme on peut le voir dans les observations ci-dessous. Dans les trois localités de Boundary, Jaybo et Bee-Zohn, la mission a observé l'existence de plantations de cacao dont les âges peuvent être estimés entre 4 mois et 3 ans. L'âge relativement jeune des plantations dans ces localités démontre que l'exode est dans sa phase d'expansion. La taille moyenne de plantations créées (12 ha) et des défrichements (20 à 40 ha) indiquent que dans quelques années (entre 5 et 10 ans), les forêts primaires libériennes auront laissé place à de vastes étendues de cacao.



Figure 8 : Une jeune plantation de cacao de 12ha avec des arbres asséchés, Boundary, IDEF, Juillet 2025

Entre plantations de cacao et forêts primaires, le contraste est sans appel. La forêt primaire disparaît pour faire place aux plantations de cacao. Les grands arbres, perçus comme l'« ennemi du cacao », sont asséchés en y mettant le feu. Les cas de défrichement de forêts sont légion, la vitesse de déforestation est fulgurante.



Figure 9 : Un défrichage pour l'établissement d'une plantation au milieu d'une forêt à Boundary, IDEF, juillet 2025



Figure 10 : Défrichage de forêt suivi de mise à feu de la parcelle avant la mise en place du cacao, près de Bee Zohn, IDEF, Juillet 2025



Figure 11 : Mise à feu d'un arbre après le défrichage dans une forêt primaire, Bee-Zohn, IDEF, Juillet 2025



Figure 12 : Une plantation de cacao à gauche et une relique de forêt vierge à droite, Boundary, IDEF, Juillet 2025



Figure 13 : Un nouveau défrichage d'une forêt primaire, Jaybo, IDEF, Juillet 2025

En dépit de cette situation alarmante et les risques de conflits, compte tenue de la confusion réglementaire autour de l'octroi des parcelles de forêt et du flou concernant l'objet du partage dans le cadre du principe du "planté/partagé"¹¹, le constat sur le terrain est que les autorités sont impuissantes tandis que certaines communautés locales semblent se réjouir de la situation. Le discours en faveur de la préservation de la forêt est par ailleurs assez mal accueilli. A Jaybo, un membre de la communauté a tenu à le faire savoir à travers ce propos : « *Ce que vous faite est une manière de saboter notre développement. En Côte d'Ivoire, Houphouët¹² a fait venir les burkinabés pour travailler la terre pour développer le pays.* »

D'autres rapports font état de conflits sociaux marqués, liés à l'arrivée de travailleurs migrants et à la déforestation. Un rapport publié par l'organisation Libérienne Liberia Forest Media Watch¹³ fait notamment état de violences et de conflits intercommunautaires. Ce qui suggère que l'arrivée du cacao est un sujet clivant entre et au sein des communautés.

11 https://ongidef.org/wp-content/uploads/2024/04/Rapport-dobservation-independante_Alerte-sur-la-deforestation-liee-au-cacao_FR_.pdf, IDEF et ID Cacao, avril 2024, encadré 1, pp 10

12 Félix Houphouët Boigny, premier président de la République de Côte d'Ivoire (1960-1993).

13 <https://loggingoff.info/wp-content/uploads/2025/09/Liberia-Forest-Media-Watch-LFMW-Report.pdf>

3. L'utilisation du travail des enfants dans le cacao au Libéria est manifeste¹⁴

La rencontre de nombreux jeunes à la fois sur les pistes des champs et dans les plantations indique clairement qu'il y a aussi le phénomène de travail des enfants dans la cacaoculture au Libéria. Certains d'entre eux sont conscients de la situation et ont bien intégré qu'il faudrait surtout ne pas donner leur âge réel lorsque la question leur est posée. C'est par exemple le cas du jeune homme, en jaune sur la photo ci-dessous. Il indique avoir 20 ans. Ce qui a fait éclater de rire ses amis de travail (non visible sur cette photo) qui affirment eux aussi, avoir chacun « 20 ans. »



Figure 14 : Un jeune probablement mineur, travaillant avec une machette dans une plantation de cacao, Yargaken, IDEF, janvier 2024

14 Nous avons choisi de brouiller les visages des personnes pour des raisons éthiques. Compte tenu de notre conviction que certaines parmi elles sont des mineurs, nous ne pouvons pas afficher leurs visages complètement. Les photos non brouillées sont disponibles à la demande.

Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Mais bien d'une tendance observable dans les villages et sur les pistes des plantations. Il pourrait même s'agir d'une situation relevant de l'exploitation et de la traite d'êtres humains. En effet, selon les communautés libériennes, ce n'est pas à ces jeunes que les propriétaires de forêts donnent les parcelles. Comme l'explique un membre de la communauté de Boundary, « *les parcelles de forêts sont données à des personnes plus âgées. C'est avec elles que nous traitons en concluant un accord sur une superficie totale qui peut être 50 ou 100 hectares. C'est après cela que cette personne envoie des travailleurs. Et ce sont les jeunes que vous voyez ici et sur les routes en allant dans les plantations. Les patrons viennent parfois lorsqu'il y a des problèmes ou pour visiter les travailleurs.* »



Figure 15 : Un jeune producteur de cacao de retour de plantation, muni d'un fusil de chasse, Bee Zohn, IDEF, juillet 2025



Figure 16 : Un groupe de jeunes travailleurs parmi eux, probablement des mineurs, Boundary, IDEF, juillet 2025



Figure 17 : Un groupe de travailleurs dont certains probablement mineurs, assis sous un hangar à Boundary, IDEF, juillet 2025



Figure 18 : Deux jeunes travailleurs probablement mineurs dont l'un d'entre eux tient une machette, debout devant une boutique à Boundary, IDEF, juillet 2025



Figure 19 : un jeune producteur de cacao, probablement mineur, Boundary, IDEF, juillet 2025

Tous ces jeunes travailleurs envoyés par les plus âgés qui négocient les parcelles avec les communautés libériennes ne reçoivent pas de salaire pour leur travail de défrichage de la forêt et de création de plantation de cacao. L'un d'entre eux explique le fonctionnement du système de tutorat :

« Non, je n'ai pas de salaire chaque mois. Mon salaire c'est ma part que je vais avoir après le partage avec le libérien. Je travaille pour mon tuteur. C'est lui qui m'a fait venir ici et qui m'a donné une place dans la forêt qu'il a pris avec les Libériens. J'ai 20 hectares à faire. Quand la plantation sera prête, nous allons partager avec le libérien. Dans mon cas, on va faire 50/50. Donc le Libérien va prendre 10 hectares. Dans l'autre 10 hectares, mon tuteur va me donner ma part. Je ne sais pas encore combien d'hectare je vais avoir. Mais je sais qu'il va me donner ma part. Parce que c'est grâce à lui que j'ai eu une place ici pour faire la plantation. C'est lui qui a payé la caution avec les Libériens. Et s'il y a un problème, c'est lui qui va m'aider à régler. »

Arrivée en 2023, ce jeune travailleur, probablement mineur, dit avoir déjà défriché environ 15 hectares. Il s'est donné un objectif de 5 hectares par an à défricher et à planter en cacao. Il lui reste maintenant 5 hectares de forêt encore intacte qu'il *« attaquera l'année prochaine, après la fête de janvier »* précise-t-il en souriant.

Malgré cet air affiché pour garder le sourire, cette apparente ténacité et détermination qu'ils dégagent tous, le poids de l'effort se voit sur leurs visages, leurs corps. Comme sur l'image ci-dessous où l'un d'entre eux explique pourquoi la pomme de sa main est si dure, avec des ampoules. Les nombreuses cicatrices sur la jambe et sur le bras aussi.

« C'est le travail. C'est la machette. C'est notre vie. On travaille au champ. Une nouvelle forêt, pour la couper, c'est beaucoup de travail. Mais c'est notre travail. On doit faire ça pour créer la plantation et avoir notre part. » Auraient-ils préféré faire autre chose s'ils avaient eu le choix ? Il rit pour commencer avant de répondre par cette bouleversante phrase : *« je pense que je n'allais pas faire de plantation. C'est difficile. Je peux aller à l'école. Mais ici, l'école c'est la forêt que mon tuteur m'a donnée. Et mon stylo, c'est la machette. »* Il est là, le goût amer du chocolat qui sera fabriqué avec les fèves issues de ces plantations en cours de mise en place au Libéria.



Figure 20 : Jeune travailleur, probablement mineur, commentant sa paume de main avec des ampoules, IDEF, juillet 2025

Conclusion

Le mouvement migratoire débuté entre 2018 et 2019 avec un petit groupe de producteurs venus de la partie Est et Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire sous la forme "d'explorateurs" s'est amplifié depuis 2021 pour devenir un exode massif avec des effets néfastes de plus en plus visibles sur les forêts primaires libériennes.

En effet, en se basant sur les chiffres officiels des services locaux de l'Etat, uniquement dans la région Grand Gedeh, on estime à près de 500 000 hectares de forêts primaires défrichés et convertis en plantation de cacao depuis 2020. Certaines de ces plantations sont maintenant en production, ce qui devrait se refléter dans les chiffres du volume total de cacao commercialisé par le Libéria d'ici deux à trois ans.

En plus d'être issu de la déforestation de forêts primaires, le cacao au Libéria semble aussi être lié au travail des enfants voire à l'exploitation et la traite d'être humain. Il s'agit de défis majeurs auxquels le pays devra faire face pour maîtriser sa filière cacao et en faire un outil de son développement futur comme l'espèrent les communautés locales.

En tant que telle, la situation est aussi un défi majeur pour la Côte d'Ivoire en tant que pays frontalier et premier producteur mondial du cacao et l'Union européenne dans la perspective du RDUE. En effet, un trafic de cacao est observé entre les deux pays (voir rapport de 2024 et [autres sources]), ce qui risque d'entacher la chaîne d'approvisionnement de cacao ivoirienne de déforestation et d'illégalité. La Côte d'Ivoire avec son expérience et son savoir dans l'industrie du cacao et l'Union européenne avec le RDUE comme outil, sont des leviers pour structurer une filière cacao durable au Libéria, respectueuse de la biodiversité et des droits humains.



Recommandations

Sur la base des observations et les défis mis en évidence dans ce rapport, l'observateur indépendant formule les principales recommandations suivantes aux parties prenantes :

Aux autorités du Libéria

- Agir rapidement et concrètement pour la préservation de la forêt en donnant des moyens de contrôle et de sanction aux services locaux de la Forest Development Authority (FDA). Cela pourrait par exemple passer par un renforcement du cadre réglementaire en matière de gestion forestière et foncière et par la mise en place d'un moratorium sur le défrichement de forêts pour la culture de cacao dans la province de Grand Gedeh, jusqu'à ce que les outils de traçabilité et la cartographie soient mis en place dans le pays ;
- Mettre en place des actions d'information et de sensibilisation des communautés sur les conséquences d'une déforestation massive et rapide pour leurs moyens de subsistance et risques de conflit foncier en raison du manque de clarté liée à la pratique du planté/partagé ;
- Prioriser la formalisation des terres coutumières des communautés concernées afin de réduire les conflits actuels et futurs liés à la propriété foncière, par l'intermédiaire de l'Autorité Foncière Libérienne (LLA) ;
- Solliciter une collaboration avec l'Union européenne dans la perspective de l'entrée en application du RDUE afin de mettre en place les outils de traçabilité pour la conformité au règlement ;
- Renforcer et organiser de manière systématique la surveillance et le contrôle des activités agricoles, notamment en matière d'exploitation forestière et de plantation de cacao, pour limiter la déforestation illégale et non réglementée ;
- Agir contre les situations relevant de travail des enfants et ou de traite et d'exploitation de personne en mettant en place des contrôles sur le terrain et en organisant des actions de sensibilisation des communautés ;
- Collaborer avec les pays voisins, notamment la Côte d'Ivoire, pour gérer conjointement les flux migratoires et contrôler les pratiques liées à l'immigration et à l'exploitation des ressources naturelles ;
- Travailler avec les autorités ivoiriennes pour lutter contre la contrebande du cacao de part et d'autre de la frontière et bénéficier aussi de l'expérience de la Côte d'Ivoire en matière d'organisation du système de commercialisation, des acteurs locaux (mouvement coopératif), gestion foncière, de sorte à en tirer les leçons, pour organiser la filière cacao au Libéria.

Aux autorités ivoiriennes

- Renforcer la coopération transfrontalière avec le Liberia afin de mieux contrôler et réguler les flux migratoires ;
- Soutenir le développement des filières agricoles durables et responsables, en mettant en place un programme concret et massif d'appui aux productrices et producteurs pour le renouvellement des plantations pour faire face à l'exode et en favorisant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et des droits des travailleurs ;

- Proposer son assistance aux autorités libériennes dans la gestion des flux migratoires et partager son expertise en matière de gestion de filières, notamment celle du cacao, afin de permettre à l'Etat du Libéria de mieux structurer et organiser sa filière cacao ;

A l'Union européenne

- Engager des discussions avec le Libéria, à l'image de celles qu'elle a menées avec la Côte d'Ivoire, le Ghana et d'autres pays à travers le monde, afin d'aborder les enjeux liés au RDUE ;
- Encourager les efforts des autorités libériennes et ivoiriennes pour renforcer la gouvernance forestière, lutter contre la déforestation illégale et promouvoir une agriculture durable ;
- Soutenir la mise en place du système national de traçabilité en cours en Côte d'Ivoire en tant que système unique pour la traçabilité du cacao en Côte d'Ivoire ;
- Maintenir le calendrier de l'entrée en application du RDUE et s'assurer auprès des autorités compétentes des Etats membres, de l'existence de dispositifs de contrôle robuste dans le cadre des déclarations de diligence
- Promouvoir des initiatives de dialogue et de partenariat régionaux pour gérer conjointement les flux migratoires et assurer une gestion responsable des ressources naturelles.



Initiatives pour le Développement communautaire et la conservation de la Forêt (IDEF)

Cocody-les-Deux-Plateaux, quartier Djibi, Ilot N°3471,
Lot N°280,

2ème étage de l'immeuble en face du Stade d'Angré,
BP 518 Abidjan 27

 contact@ongidef.org

 (+225) 27 22 50 10 61

(+225) 07 49 10 21 93

(+225) 01 40 73 81 75